



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITE DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, le règlement suivant a reçu toutes les approbations requises pour son entrée en vigueur.

Le règlement numéro 533-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté afin d'accroître le contrôle de la qualité des constructions strictement pour les projets intégrés résidentiels.

Le règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi, de 8 à 17 heures, au bureau de la municipalité, situé au 25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola.

Ce règlement a été adopté lors d'une séance régulière tenue le 3 août 2021. Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC par l'émission d'un certificat de conformité en date du 9 septembre 2021.

En conséquence, le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur à la publication du présent avis.

Fait et donné à Saint-Ignace-de-Loyola,
ce, 14 septembre 2021

Mélanie Messier,
Secrétaire-trésorière